

Ministère de la culture

Concours externe et interne de technicien des services culturels et des bâtiments de France, spécialité bâtiments de France, session 2022

Épreuve orale d'admission externe

L'épreuve orale d'admission est composée de deux parties :

Partie 1 : le candidat répond oralement devant le jury à une mise en situation professionnelle écrite, accompagnée d'un document le cas échéant

Durée : 10 minutes de préparation, 10 minutes de présentation

Partie 2 : échange avec le jury visant à apprécier la motivation, les connaissances et les compétences du candidat ainsi que sa capacité à occuper un poste de la spécialité dans laquelle il s'est inscrit.

Au cours de cet échange, le candidat peut être interrogé sur les missions du ministère de la culture et sur les grands principes d'organisation et de fonctionnement de la fonction publique de l'Etat.

Durée : 15 minutes.

Durée totale de l'épreuve orale : 25 minutes, coefficient 5.

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- Vérifier que le sujet comporte l'ensemble des pages et signaler toute anomalie.
- L'usage d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

SUJET 1 :

Vous êtes en poste dans une unité départementale de l'architecture et du patrimoine. Un maire vous interroge sur la possibilité d'installer des panneaux photovoltaïques sur la toiture de sa salle des fêtes qui se trouve aux abords immédiats de l'église, monument historique classé. Quels sont les éléments de réponse que vous pouvez d'ores et déjà transmettre au maire ?

Ministère de la culture

Concours externe et interne de technicien des services culturels et des bâtiments de France, spécialité bâtiments de France, session 2022

Épreuve orale d'admission externe

L'épreuve orale d'admission est composée de deux parties :

Partie 1 : le candidat répond oralement devant le jury à une mise en situation professionnelle écrite, accompagnée d'un document le cas échéant

Durée : 10 minutes de préparation, 10 minutes de présentation

Partie 2 : échange avec le jury visant à apprécier la motivation, les connaissances et les compétences du candidat ainsi que sa capacité à occuper un poste de la spécialité dans laquelle il s'est inscrit.

Au cours de cet échange, le candidat peut être interrogé sur les missions du ministère de la culture et sur les grands principes d'organisation et de fonctionnement de la fonction publique de l'Etat.

Durée : 15 minutes.

Durée totale de l'épreuve orale : 25 minutes, coefficient 5.

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- Vérifier que le sujet comporte l'ensemble des pages et signaler toute anomalie.
- L'usage d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

SUJET 2 :

Vous êtes en poste dans une direction générale des affaires culturelles au sein de la conservation régionale des monuments historiques. Vous avez rendez-vous avec un maire d'une petite commune pour apprécier le projet de restauration de l'église communale, dont la nef est inscrite au titre des monuments historiques par arrêté de 1927 et le clocher est classé au titre des monuments historiques par arrêté de 1919. Comment conseillez-vous le maire pour les demandes d'autorisation concernant les travaux qu'il veut faire exécuter ?

Ministère de la culture

Concours externe et interne de technicien des services culturels et des bâtiments de France, spécialité bâtiments de France, session 2022

Épreuve orale d'admission externe

L'épreuve orale d'admission est composée de deux parties :

Partie 1 : le candidat répond oralement devant le jury à une mise en situation professionnelle écrite, accompagnée d'un document le cas échéant

Durée : 10 minutes de préparation, 10 minutes de présentation

Partie 2 : échange avec le jury visant à apprécier la motivation, les connaissances et les compétences du candidat ainsi que sa capacité à occuper un poste de la spécialité dans laquelle il s'est inscrit.

Au cours de cet échange, le candidat peut être interrogé sur les missions du ministère de la culture et sur les grands principes d'organisation et de fonctionnement de la fonction publique de l'Etat.

Durée : 15 minutes.

Durée totale de l'épreuve orale : 25 minutes, coefficient 5.

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- Vérifier que le sujet comporte l'ensemble des pages et signaler toute anomalie.
- L'usage d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

SUJET 3 :

Vous êtes en poste dans une unité départementale de l'architecture et du patrimoine, et chargé de contrôler les travaux d'entretien sur les monuments historiques de votre département. Le Maire d'une petite commune vous avertit que des travaux de réparation sont en voie d'achèvement sur un bâtiment inscrit au titre des monuments historiques, alors qu'aucune demande n'a été déposée en Mairie. Que faites-vous ?

Ministère de la culture

Concours externe et interne de technicien des services culturels et des bâtiments de France, spécialité bâtiments de France, session 2022

Épreuve orale d'admission externe

L'épreuve orale d'admission est composée de deux parties :

Partie 1 : le candidat répond oralement devant le jury à une mise en situation professionnelle écrite, accompagnée d'un document le cas échéant

Durée : 10 minutes de préparation, 10 minutes de présentation

Partie 2 : échange avec le jury visant à apprécier la motivation, les connaissances et les compétences du candidat ainsi que sa capacité à occuper un poste de la spécialité dans laquelle il s'est inscrit.

Au cours de cet échange, le candidat peut être interrogé sur les missions du ministère de la culture et sur les grands principes d'organisation et de fonctionnement de la fonction publique de l'Etat.

Durée : 15 minutes.

Durée totale de l'épreuve orale : 25 minutes, coefficient 5.

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- Vérifier que le sujet comporte l'ensemble des pages et signaler toute anomalie.
- L'usage d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

SUJET 4 :

Vous êtes en poste dans une unité départementale de l'architecture et du patrimoine et chargé d'instruire les demandes d'urbanisme. Lors d'une visite dans une ville de votre département, vous apercevez qu'un panneau publicitaire a été posé à proximité (80 mètres environ) d'un monument historique classé de la commune. Que faites-vous ?

Ministère de la culture

Concours externe et interne de technicien des services culturels et des bâtiments de France, spécialité bâtiments de France, session 2022

Épreuve orale d'admission externe

L'épreuve orale d'admission est composée de deux parties :

Partie 1 : le candidat répond oralement devant le jury à une mise en situation professionnelle écrite, accompagnée d'un document le cas échéant

Durée : 10 minutes de préparation, 10 minutes de présentation

Partie 2 : échange avec le jury visant à apprécier la motivation, les connaissances et les compétences du candidat ainsi que sa capacité à occuper un poste de la spécialité dans laquelle il s'est inscrit.

Au cours de cet échange, le candidat peut être interrogé sur les missions du ministère de la culture et sur les grands principes d'organisation et de fonctionnement de la fonction publique de l'Etat.

Durée : 15 minutes.

Durée totale de l'épreuve orale : 25 minutes, coefficient 5.

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- Vérifier que le sujet comporte l'ensemble des pages et signaler toute anomalie.
- L'usage d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

SUJET 5 :

Vous êtes en poste dans une unité départementale de l'architecture et du patrimoine. Lors d'un échange avec le Maire d'une commune projetant de mettre en œuvre un outil de gestion du patrimoine architectural et urbain couvrant son centre historique, vous évoquez les différences distinguant le Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP) du Plan de Sauvegarde et Mise en Valeur (PSMV). Quels arguments lui donnez-vous pour orienter son choix ?

Ministère de la culture

Concours externe et interne de technicien des services culturels et des bâtiments de France, spécialité bâtiments de France, session 2022

Épreuve orale d'admission externe

L'épreuve orale d'admission est composée de deux parties :

Partie 1 : le candidat répond oralement devant le jury à une mise en situation professionnelle écrite, accompagnée d'un document le cas échéant

Durée : 10 minutes de préparation, 10 minutes de présentation

Partie 2 : échange avec le jury visant à apprécier la motivation, les connaissances et les compétences du candidat ainsi que sa capacité à occuper un poste de la spécialité dans laquelle il s'est inscrit.

Au cours de cet échange, le candidat peut être interrogé sur les missions du ministère de la culture et sur les grands principes d'organisation et de fonctionnement de la fonction publique de l'Etat.

Durée : 15 minutes.

Durée totale de l'épreuve orale : 25 minutes, coefficient 5.

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- Vérifier que le sujet comporte l'ensemble des pages et signaler toute anomalie.
- L'usage d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

SUJET 6 :

Vous êtes en poste dans une direction régionale des affaires culturelles au sein de la conservation régionale des monuments historiques. Vous assurez la conduite d'opération pour les travaux de restauration des sols en granit du déambulatoire d'une cathédrale, propriété de l'État et classée au titre des monuments historiques. Au démarrage du chantier, et suite à la dépose des dallages de granit préexistants, un sol en terres cuites plus ancien est découvert, et le maître d'œuvre de l'opération vous demande votre aval pour restituer ces dispositions antérieures. Que faites-vous ?

Ministère de la culture

Concours externe et interne de technicien des services culturels et des bâtiments de France, spécialité bâtiments de France, session 2022

Épreuve orale d'admission externe

L'épreuve orale d'admission est composée de deux parties :

Partie 1 : le candidat répond oralement devant le jury à une mise en situation professionnelle écrite, accompagnée d'un document le cas échéant

Durée : 10 minutes de préparation, 10 minutes de présentation

Partie 2 : échange avec le jury visant à apprécier la motivation, les connaissances et les compétences du candidat ainsi que sa capacité à occuper un poste de la spécialité dans laquelle il s'est inscrit.

Au cours de cet échange, le candidat peut être interrogé sur les missions du ministère de la culture et sur les grands principes d'organisation et de fonctionnement de la fonction publique de l'Etat.

Durée : 15 minutes.

Durée totale de l'épreuve orale : 25 minutes, coefficient 5.

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- Vérifier que le sujet comporte l'ensemble des pages et signaler toute anomalie.
- L'usage d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

SUJET 7 :

Vous êtes en poste dans une unité départementale de l'architecture et du patrimoine. Vous êtes appelé par un maire qui constate des fissures importantes et récentes dans les voûtes de l'église de sa commune. Votre chef de service est absent. Que faites-vous ?

Ministère de la culture

Concours externe et interne de technicien des services culturels et des bâtiments de France, spécialité bâtiments de France, session 2022

Épreuve orale d'admission externe

L'épreuve orale d'admission est composée de deux parties :

Partie 1 : le candidat répond oralement devant le jury à une mise en situation professionnelle écrite, accompagnée d'un document le cas échéant

Durée : 10 minutes de préparation, 10 minutes de présentation

Partie 2 : échange avec le jury visant à apprécier la motivation, les connaissances et les compétences du candidat ainsi que sa capacité à occuper un poste de la spécialité dans laquelle il s'est inscrit.

Au cours de cet échange, le candidat peut être interrogé sur les missions du ministère de la culture et sur les grands principes d'organisation et de fonctionnement de la fonction publique de l'Etat.

Durée : 15 minutes.

Durée totale de l'épreuve orale : 25 minutes, coefficient 5.

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- Vérifier que le sujet comporte l'ensemble des pages et signaler toute anomalie.
- L'usage d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

SUJET 8 :

Vous êtes en poste dans une direction générale des affaires culturelles au sein de la conservation régionale des monuments historiques, Vous vous rendez chez un propriétaire privé d'un monument historique classé. Les façades de ce monument construites en pierre calcaire présentent des fissures verticales importantes. Qu'elles pourraient en être les causes et que conseilleriez-vous à ce propriétaire ?

Ministère de la culture

Concours externe et interne de technicien des services culturels et des bâtiments de France, spécialité bâtiments de France, session 2022

Épreuve orale d'admission externe

L'épreuve orale d'admission est composée de deux parties :

Partie 1 : le candidat répond oralement devant le jury à une mise en situation professionnelle écrite, accompagnée d'un document le cas échéant

Durée : 10 minutes de préparation, 10 minutes de présentation

Partie 2 : échange avec le jury visant à apprécier la motivation, les connaissances et les compétences du candidat ainsi que sa capacité à occuper un poste de la spécialité dans laquelle il s'est inscrit.

Au cours de cet échange, le candidat peut être interrogé sur les missions du ministère de la culture et sur les grands principes d'organisation et de fonctionnement de la fonction publique de l'Etat.

Durée : 15 minutes.

Durée totale de l'épreuve orale : 25 minutes, coefficient 5.

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- Vérifier que le sujet comporte l'ensemble des pages et signaler toute anomalie.
- L'usage d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

SUJET 9 :

Vous êtes en poste dans une unité départementale de l'architecture et du patrimoine. Votre chef de service, conservateur de la cathédrale, propriété de l'État et classée au titre des monuments historiques, est parti en congés pour le pont du 15 août. Vous apprenez qu'un pinacle menace de s'effondrer sur les couvertures du bas-côté Sud, en dessous desquelles sont installées les chaises supplémentaires mises en place pour le concert annuel autorisé par les services de l'État que doit présider le Préfet de Département. Que faites-vous ?

Ministère de la culture

Concours externe et interne de technicien des services culturels et des bâtiments de France, spécialité bâtiments de France, session 2022

Épreuve orale d'admission externe

L'épreuve orale d'admission est composée de deux parties :

Partie 1 : le candidat répond oralement devant le jury à une mise en situation professionnelle écrite, accompagnée d'un document le cas échéant

Durée : 10 minutes de préparation, 10 minutes de présentation

Partie 2 : échange avec le jury visant à apprécier la motivation, les connaissances et les compétences du candidat ainsi que sa capacité à occuper un poste de la spécialité dans laquelle il s'est inscrit.

Au cours de cet échange, le candidat peut être interrogé sur les missions du ministère de la culture et sur les grands principes d'organisation et de fonctionnement de la fonction publique de l'Etat.

Durée : 15 minutes.

Durée totale de l'épreuve orale : 25 minutes, coefficient 5.

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- Vérifier que le sujet comporte l'ensemble des pages et signaler toute anomalie.
- L'usage d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

SUJET 10 :

Vous êtes en poste dans une unité départementale de l'architecture et du patrimoine, un propriétaire de château classé au titre des monuments historiques vous adresse un courrier dans lequel il vous présente son projet de construction d'un nouveau bâtiment à proximité du château. Quelle réponse lui apportez-vous ?

Ministère de la culture

Concours externe et interne de technicien des services culturels et des bâtiments de France, spécialité bâtiments de France, session 2022

Épreuve orale d'admission externe

L'épreuve orale d'admission est composée de deux parties :

Partie 1 : le candidat répond oralement devant le jury à une mise en situation professionnelle écrite, accompagnée d'un document le cas échéant

Durée : 10 minutes de préparation, 10 minutes de présentation

Partie 2 : échange avec le jury visant à apprécier la motivation, les connaissances et les compétences du candidat ainsi que sa capacité à occuper un poste de la spécialité dans laquelle il s'est inscrit.

Au cours de cet échange, le candidat peut être interrogé sur les missions du ministère de la culture et sur les grands principes d'organisation et de fonctionnement de la fonction publique de l'Etat.

Durée : 15 minutes.

Durée totale de l'épreuve orale : 25 minutes, coefficient 5.

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- Vérifier que le sujet comporte l'ensemble des pages et signaler toute anomalie.
- L'usage d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

SUJET 11 :

Vous êtes en poste dans une direction générale des affaires culturelles au sein de la conservation régionale des monuments historiques. Vous avez rendez-vous avec un maire d'une petite commune pour apprécier le projet de restauration de l'église communale classée au titre des monuments historiques. Comment conseillez-vous le maire pour les demandes d'autorisation concernant les travaux qu'il veut faire exécuter ?

Ministère de la culture

Concours externe et interne de technicien des services culturels et des bâtiments de France, spécialité bâtiments de France, session 2022

Épreuve orale d'admission externe

L'épreuve orale d'admission est composée de deux parties :

Partie 1 : le candidat répond oralement devant le jury à une mise en situation professionnelle écrite, accompagnée d'un document le cas échéant

Durée : 10 minutes de préparation, 10 minutes de présentation

Partie 2 : échange avec le jury visant à apprécier la motivation, les connaissances et les compétences du candidat ainsi que sa capacité à occuper un poste de la spécialité dans laquelle il s'est inscrit.

Au cours de cet échange, le candidat peut être interrogé sur les missions du ministère de la culture et sur les grands principes d'organisation et de fonctionnement de la fonction publique de l'Etat.

Durée : 15 minutes.

Durée totale de l'épreuve orale : 25 minutes, coefficient 5.

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- Vérifier que le sujet comporte l'ensemble des pages et signaler toute anomalie.
- L'usage d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

SUJET 12 :

Vous êtes en poste dans une direction régionale des affaires culturelles. Votre chef de service, conservateur régional des monuments historiques, vous charge de faire une note sur l'Histoire de la restauration et de la protection des monuments historiques, pouvez-vous citer quelques grandes étapes qui ont permis de protéger le patrimoine.

Ministère de la culture

Concours externe et interne de technicien des services culturels et des bâtiments de France, spécialité bâtiments de France, session 2022

Épreuve orale d'admission externe

L'épreuve orale d'admission est composée de deux parties :

Partie 1 : le candidat répond oralement devant le jury à une mise en situation professionnelle écrite, accompagnée d'un document le cas échéant

Durée : 10 minutes de préparation, 10 minutes de présentation

Partie 2 : échange avec le jury visant à apprécier la motivation, les connaissances et les compétences du candidat ainsi que sa capacité à occuper un poste de la spécialité dans laquelle il s'est inscrit.

Au cours de cet échange, le candidat peut être interrogé sur les missions du ministère de la culture et sur les grands principes d'organisation et de fonctionnement de la fonction publique de l'Etat.

Durée : 15 minutes.

Durée totale de l'épreuve orale : 25 minutes, coefficient 5.

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- Vérifier que le sujet comporte l'ensemble des pages et signaler toute anomalie.
- L'usage d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

SUJET 13 :

Vous êtes en poste dans une unité départementale de l'architecture et du patrimoine. Votre chef de service, conservateur de la cathédrale, propriété de l'État, vous demande de préparer une consultation d'entreprises pour des travaux d'entretien des couvertures de l'édifice. Quelles législations devez-vous appliquer, et selon quelles procédures ?

Ministère de la culture

Concours externe et interne de technicien des services culturels et des bâtiments de France, spécialité bâtiments de France, session 2022

Épreuve orale d'admission externe

L'épreuve orale d'admission est composée de deux parties :

Partie 1 : le candidat répond oralement devant le jury à une mise en situation professionnelle écrite, accompagnée d'un document le cas échéant

Durée : 10 minutes de préparation, 10 minutes de présentation

Partie 2 : échange avec le jury visant à apprécier la motivation, les connaissances et les compétences du candidat ainsi que sa capacité à occuper un poste de la spécialité dans laquelle il s'est inscrit.

Au cours de cet échange, le candidat peut être interrogé sur les missions du ministère de la culture et sur les grands principes d'organisation et de fonctionnement de la fonction publique de l'Etat.

Durée : 15 minutes.

Durée totale de l'épreuve orale : 25 minutes, coefficient 5.

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- Vérifier que le sujet comporte l'ensemble des pages et signaler toute anomalie.
- L'usage d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

SUJET 14 :

Vous êtes le seul technicien présent à l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine, votre chef est absent pour quelques jours. Un appel téléphonique vous annonce qu'un incendie vient de se déclarer dans un bâtiment classé au titre des monuments historiques. Que faites-vous ?

Ministère de la culture

Concours externe et interne de technicien des services culturels et des bâtiments de France, spécialité bâtiments de France, session 2022

Épreuve orale d'admission externe

L'épreuve orale d'admission est composée de deux parties :

Partie 1 : le candidat répond oralement devant le jury à une mise en situation professionnelle écrite, accompagnée d'un document le cas échéant

Durée : 10 minutes de préparation, 10 minutes de présentation

Partie 2 : échange avec le jury visant à apprécier la motivation, les connaissances et les compétences du candidat ainsi que sa capacité à occuper un poste de la spécialité dans laquelle il s'est inscrit.

Au cours de cet échange, le candidat peut être interrogé sur les missions du ministère de la culture et sur les grands principes d'organisation et de fonctionnement de la fonction publique de l'Etat.

Durée : 15 minutes.

Durée totale de l'épreuve orale : 25 minutes, coefficient 5.

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- Vérifier que le sujet comporte l'ensemble des pages et signaler toute anomalie.
- L'usage d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

SUJET 15 :

Vous êtes en poste dans une direction générale des affaires culturelles au sein de la conservation régionale des monuments historiques. Vous recevez un appel téléphonique d'une société vous proposant la pose d'une bâche publicitaire sur l'échafaudage du chantier de restauration des façades de la cathédrale, propriété de l'État, pour laquelle vous assurez la conduite d'opérations. Quelle réponse lui faites-vous et sur quels arguments réglementaires ?

Ministère de la culture

Concours externe et interne de technicien des services culturels et des bâtiments de France, spécialité bâtiments de France, session 2022

Épreuve orale d'admission externe

L'épreuve orale d'admission est composée de deux parties :

Partie 1 : le candidat répond oralement devant le jury à une mise en situation professionnelle écrite, accompagnée d'un document le cas échéant

Durée : 10 minutes de préparation, 10 minutes de présentation

Partie 2 : échange avec le jury visant à apprécier la motivation, les connaissances et les compétences du candidat ainsi que sa capacité à occuper un poste de la spécialité dans laquelle il s'est inscrit.

Au cours de cet échange, le candidat peut être interrogé sur les missions du ministère de la culture et sur les grands principes d'organisation et de fonctionnement de la fonction publique de l'Etat.

Durée : 15 minutes.

Durée totale de l'épreuve orale : 25 minutes, coefficient 5.

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- Vérifier que le sujet comporte l'ensemble des pages et signaler toute anomalie.
- L'usage d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

SUJET 16 :

Vous êtes en poste dans une unité départementale de l'architecture et du patrimoine, et chargé d'instruire les demandes d'urbanisme. Lors d'une visite dans un village de votre département, vous vous apercevez que des travaux de restauration sont en cours d'achèvement sur une maison proche de l'église classée. Ces travaux ne respectent pas la typologie de l'architecture traditionnelle locale contribuant à la présentation de l'église. Que faites-vous ?

Ministère de la culture

Concours externe et interne de technicien des services culturels et des bâtiments de France, spécialité bâtiments de France, session 2022

Épreuve orale d'admission externe

L'épreuve orale d'admission est composée de deux parties :

Partie 1 : le candidat répond oralement devant le jury à une mise en situation professionnelle écrite, accompagnée d'un document le cas échéant

Durée : 10 minutes de préparation, 10 minutes de présentation

Partie 2 : échange avec le jury visant à apprécier la motivation, les connaissances et les compétences du candidat ainsi que sa capacité à occuper un poste de la spécialité dans laquelle il s'est inscrit.

Au cours de cet échange, le candidat peut être interrogé sur les missions du ministère de la culture et sur les grands principes d'organisation et de fonctionnement de la fonction publique de l'Etat.

Durée : 15 minutes.

Durée totale de l'épreuve orale : 25 minutes, coefficient 5.

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- Vérifier que le sujet comporte l'ensemble des pages et signaler toute anomalie.
- L'usage d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

SUJET 17 :

Vous êtes en poste dans une unité départementale de l'architecture et du patrimoine. En l'absence de votre chef de service vous êtes contacté par l'Évêché afin d'organiser le soir même un concert exceptionnel dans la cathédrale, propriété de l'État et classée au titre des Monuments Historiques. A cette fin, la jauge des spectateurs doit être doublée avec l'ajout de chaises en conséquence. Comment réagissez-vous et à quel titre ?

Ministère de la culture

Concours externe et interne de technicien des services culturels et des bâtiments de France, spécialité bâtiments de France, session 2022

Épreuve orale d'admission externe

L'épreuve orale d'admission est composée de deux parties :

Partie 1 : le candidat répond oralement devant le jury à une mise en situation professionnelle écrite, accompagnée d'un document le cas échéant

Durée : 10 minutes de préparation, 10 minutes de présentation

Partie 2 : échange avec le jury visant à apprécier la motivation, les connaissances et les compétences du candidat ainsi que sa capacité à occuper un poste de la spécialité dans laquelle il s'est inscrit.

Au cours de cet échange, le candidat peut être interrogé sur les missions du ministère de la culture et sur les grands principes d'organisation et de fonctionnement de la fonction publique de l'Etat.

Durée : 15 minutes.

Durée totale de l'épreuve orale : 25 minutes, coefficient 5.

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- Vérifier que le sujet comporte l'ensemble des pages et signaler toute anomalie.
- L'usage d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

SUJET 18 :

Vous êtes en poste dans un établissement public possédant un jardin classé au titre des monuments historiques, ouvert au public. Votre chef de service, est parti en congés pour le pont du 14 juillet. Vous apprenez qu'un arbre s'est déraciné, suite à un coup de vent, et s'est effondré contre une statue. Que faites-vous ?

Ministère de la culture

Concours externe et interne de technicien des services culturels et des bâtiments de France, spécialité bâtiments de France, session 2022

Épreuve orale d'admission externe

L'épreuve orale d'admission est composée de deux parties :

Partie 1 : le candidat répond oralement devant le jury à une mise en situation professionnelle écrite, accompagnée d'un document le cas échéant

Durée : 10 minutes de préparation, 10 minutes de présentation

Partie 2 : échange avec le jury visant à apprécier la motivation, les connaissances et les compétences du candidat ainsi que sa capacité à occuper un poste de la spécialité dans laquelle il s'est inscrit.

Au cours de cet échange, le candidat peut être interrogé sur les missions du ministère de la culture et sur les grands principes d'organisation et de fonctionnement de la fonction publique de l'Etat.

Durée : 15 minutes.

Durée totale de l'épreuve orale : 25 minutes, coefficient 5.

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- Vérifier que le sujet comporte l'ensemble des pages et signaler toute anomalie.
- L'usage d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

SUJET 19 :

Vous êtes en poste dans une unité départementale de l'architecture et du patrimoine. Lors de la visite d'un monument historique, vous constatez la rupture d'un entrain de la charpente. Quelles peuvent être les pathologies conséquentes et quel type de mesures conseillez-vous de mettre en œuvre ?

Ministère de la culture

Concours externe et interne de technicien des services culturels et des bâtiments de France, spécialité bâtiments de France, session 2022

Épreuve orale d'admission externe

L'épreuve orale d'admission est composée de deux parties :

Partie 1 : le candidat répond oralement devant le jury à une mise en situation professionnelle écrite, accompagnée d'un document le cas échéant

Durée : 10 minutes de préparation, 10 minutes de présentation

Partie 2 : échange avec le jury visant à apprécier la motivation, les connaissances et les compétences du candidat ainsi que sa capacité à occuper un poste de la spécialité dans laquelle il s'est inscrit.

Au cours de cet échange, le candidat peut être interrogé sur les missions du ministère de la culture et sur les grands principes d'organisation et de fonctionnement de la fonction publique de l'Etat.

Durée : 15 minutes.

Durée totale de l'épreuve orale : 25 minutes, coefficient 5.

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- Vérifier que le sujet comporte l'ensemble des pages et signaler toute anomalie.
- L'usage d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

SUJET 20 :

Vous êtes en poste dans une direction générale des affaires culturelles au sein de la conservation régionale des monuments historiques, un propriétaire s'adresse à vous afin de connaître les différentes subventions auxquelles il peut prétendre dans le cadre de son projet de restauration de la couverture de son château classé monument historique. Quelles sont-elles et qu'elle est la procédure à mettre en place pour les obtenir ?

Ministère de la culture

Concours externe et interne de technicien des services culturels et des bâtiments de France, spécialité bâtiments de France, session 2022

Épreuve orale d'admission externe

L'épreuve orale d'admission est composée de deux parties :

Partie 1 : le candidat répond oralement devant le jury à une mise en situation professionnelle écrite, accompagnée d'un document le cas échéant

Durée : 10 minutes de préparation, 10 minutes de présentation

Partie 2 : échange avec le jury visant à apprécier la motivation, les connaissances et les compétences du candidat ainsi que sa capacité à occuper un poste de la spécialité dans laquelle il s'est inscrit.

Au cours de cet échange, le candidat peut être interrogé sur les missions du ministère de la culture et sur les grands principes d'organisation et de fonctionnement de la fonction publique de l'Etat.

Durée : 15 minutes.

Durée totale de l'épreuve orale : 25 minutes, coefficient 5.

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- Vérifier que le sujet comporte l'ensemble des pages et signaler toute anomalie.
- L'usage d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

SUJET 21 :

Vous êtes en poste dans une unité départementale de l'architecture et du patrimoine. Vous êtes appelé par un propriétaire qui souhaite réaliser des travaux de ravalement sur la façade en brique de sa maison. Quels sont les points sur lesquels vous porterez votre attention pour analyser cette construction et quels sont les conseils que vous pourriez être amené à lui donner ?

Ministère de la culture

Concours externe et interne de technicien des services culturels et des bâtiments de France, spécialité bâtiments de France, session 2022

Épreuve orale d'admission externe

L'épreuve orale d'admission est composée de deux parties :

Partie 1 : le candidat répond oralement devant le jury à une mise en situation professionnelle écrite, accompagnée d'un document le cas échéant

Durée : 10 minutes de préparation, 10 minutes de présentation

Partie 2 : échange avec le jury visant à apprécier la motivation, les connaissances et les compétences du candidat ainsi que sa capacité à occuper un poste de la spécialité dans laquelle il s'est inscrit.

Au cours de cet échange, le candidat peut être interrogé sur les missions du ministère de la culture et sur les grands principes d'organisation et de fonctionnement de la fonction publique de l'Etat.

Durée : 15 minutes.

Durée totale de l'épreuve orale : 25 minutes, coefficient 5.

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- Vérifier que le sujet comporte l'ensemble des pages et signaler toute anomalie.
- L'usage d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

SUJET 22 :

Vous êtes en poste dans une unité départementale de l'architecture et du patrimoine. Lors d'une visite de la cathédrale, vous constatez que le tympan sculpté sert de nichoir aux pigeons. Quelles peuvent être les pathologies conséquentes, et quelles mesures sont à prendre ?

Ministère de la culture

Concours externe et interne de technicien des services culturels et des bâtiments de France, spécialité bâtiments de France, session 2022

Épreuve orale d'admission externe

L'épreuve orale d'admission est composée de deux parties :

Partie 1 : le candidat répond oralement devant le jury à une mise en situation professionnelle écrite, accompagnée d'un document le cas échéant

Durée : 10 minutes de préparation, 10 minutes de présentation

Partie 2 : échange avec le jury visant à apprécier la motivation, les connaissances et les compétences du candidat ainsi que sa capacité à occuper un poste de la spécialité dans laquelle il s'est inscrit.

Au cours de cet échange, le candidat peut être interrogé sur les missions du ministère de la culture et sur les grands principes d'organisation et de fonctionnement de la fonction publique de l'Etat.

Durée : 15 minutes.

Durée totale de l'épreuve orale : 25 minutes, coefficient 5.

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- Vérifier que le sujet comporte l'ensemble des pages et signaler toute anomalie.
- L'usage d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

SUJET 23 :

Vous êtes en poste dans une unité départementale de l'architecture et du patrimoine. Vous recevez un pétitionnaire qui veut faire exécuter des travaux dans une maison qu'il vient d'acquérir dans un SPR (site patrimonial remarquable) dont le plan de gestion est un PSMV (plan de sauvegarde et de mise en valeur). Quelles sont les premières démarches que vous conseillez à ce pétitionnaire ?

Ministère de la culture

Concours externe et interne de technicien des services culturels et des bâtiments de France, spécialité bâtiments de France, session 2022

Épreuve orale d'admission externe

L'épreuve orale d'admission est composée de deux parties :

Partie 1 : le candidat répond oralement devant le jury à une mise en situation professionnelle écrite, accompagnée d'un document le cas échéant

Durée : 10 minutes de préparation, 10 minutes de présentation

Partie 2 : échange avec le jury visant à apprécier la motivation, les connaissances et les compétences du candidat ainsi que sa capacité à occuper un poste de la spécialité dans laquelle il s'est inscrit.

Au cours de cet échange, le candidat peut être interrogé sur les missions du ministère de la culture et sur les grands principes d'organisation et de fonctionnement de la fonction publique de l'Etat.

Durée : 15 minutes.

Durée totale de l'épreuve orale : 25 minutes, coefficient 5.

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- Vérifier que le sujet comporte l'ensemble des pages et signaler toute anomalie.
- L'usage d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

SUJET 24 :

Vous êtes en poste dans une direction générale des affaires culturelles au sein de la conservation régionale des monuments historiques, le maire vient vous rencontrer avec le projet de faire réaliser l'état sanitaire de l'église de sa commune afin de programmer les travaux de restauration dans les années à venir. Il souhaite commander une étude sanitaire générale dont le montant est estimé à 150 000 euros HT. Quelle procédure de marché public lui conseillez-vous ?

Ministère de la culture

Concours externe et interne de technicien des services culturels et des bâtiments de France, spécialité bâtiments de France, session 2022

Épreuve orale d'admission externe

L'épreuve orale d'admission est composée de deux parties :

Partie 1 : le candidat répond oralement devant le jury à une mise en situation professionnelle écrite, accompagnée d'un document le cas échéant

Durée : 10 minutes de préparation, 10 minutes de présentation

Partie 2 : échange avec le jury visant à apprécier la motivation, les connaissances et les compétences du candidat ainsi que sa capacité à occuper un poste de la spécialité dans laquelle il s'est inscrit.

Au cours de cet échange, le candidat peut être interrogé sur les missions du ministère de la culture et sur les grands principes d'organisation et de fonctionnement de la fonction publique de l'Etat.

Durée : 15 minutes.

Durée totale de l'épreuve orale : 25 minutes, coefficient 5.

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- Vérifier que le sujet comporte l'ensemble des pages et signaler toute anomalie.
- L'usage d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

SUJET 25 :

Vous êtes en poste dans une unité départementale de l'architecture et du patrimoine, le maire souhaite faire installer le chauffage dans son église protégée au titre des monuments historiques, pour le confort du public. Quelles solutions techniques sont à éviter et que préconisez-vous ?

Ministère de la culture

Concours externe et interne de technicien des services culturels et des bâtiments de France, spécialité bâtiments de France, session 2022

Épreuve orale d'admission externe

L'épreuve orale d'admission est composée de deux parties :

Partie 1 : le candidat répond oralement devant le jury à une mise en situation professionnelle écrite, accompagnée d'un document le cas échéant

Durée : 10 minutes de préparation, 10 minutes de présentation

Partie 2 : échange avec le jury visant à apprécier la motivation, les connaissances et les compétences du candidat ainsi que sa capacité à occuper un poste de la spécialité dans laquelle il s'est inscrit.

Au cours de cet échange, le candidat peut être interrogé sur les missions du ministère de la culture et sur les grands principes d'organisation et de fonctionnement de la fonction publique de l'Etat.

Durée : 15 minutes.

Durée totale de l'épreuve orale : 25 minutes, coefficient 5.

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- Vérifier que le sujet comporte l'ensemble des pages et signaler toute anomalie.
- L'usage d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

SUJET 26 :

Vous êtes en poste dans une unité départementale de l'architecture et du patrimoine. Vous êtes appelé par un propriétaire qui souhaite réaliser des travaux de ravalement sur la façade en pierre de sa maison. Quels sont les points sur lesquels vous porterez votre attention pour analyser cette construction et quels sont les conseils que vous pourriez être amené à lui donner ?

Ministère de la culture

Concours externe et interne de technicien des services culturels et des bâtiments de France, spécialité bâtiments de France, session 2022

Épreuve orale d'admission externe

L'épreuve orale d'admission est composée de deux parties :

Partie 1 : le candidat répond oralement devant le jury à une mise en situation professionnelle écrite, accompagnée d'un document le cas échéant

Durée : 10 minutes de préparation, 10 minutes de présentation

Partie 2 : échange avec le jury visant à apprécier la motivation, les connaissances et les compétences du candidat ainsi que sa capacité à occuper un poste de la spécialité dans laquelle il s'est inscrit.

Au cours de cet échange, le candidat peut être interrogé sur les missions du ministère de la culture et sur les grands principes d'organisation et de fonctionnement de la fonction publique de l'Etat.

Durée : 15 minutes.

Durée totale de l'épreuve orale : 25 minutes, coefficient 5.

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- Vérifier que le sujet comporte l'ensemble des pages et signaler toute anomalie.
- L'usage d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

SUJET 27 :

Vous êtes en poste dans une unité départementale de l'architecture et du patrimoine. Vous êtes appelé par un pétitionnaire qui souhaite réaliser des travaux sur une maison construite en pans-de-bois. Quels sont les points sur lesquels vous porterez votre attention pour analyser cette construction ?

Ministère de la culture

Concours externe et interne de technicien des services culturels et des bâtiments de France, spécialité bâtiments de France, session 2022

Épreuve orale d'admission externe

L'épreuve orale d'admission est composée de deux parties :

Partie 1 : le candidat répond oralement devant le jury à une mise en situation professionnelle écrite, accompagnée d'un document le cas échéant

Durée : 10 minutes de préparation, 10 minutes de présentation

Partie 2 : échange avec le jury visant à apprécier la motivation, les connaissances et les compétences du candidat ainsi que sa capacité à occuper un poste de la spécialité dans laquelle il s'est inscrit.

Au cours de cet échange, le candidat peut être interrogé sur les missions du ministère de la culture et sur les grands principes d'organisation et de fonctionnement de la fonction publique de l'Etat.

Durée : 15 minutes.

Durée totale de l'épreuve orale : 25 minutes, coefficient 5.

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- Vérifier que le sujet comporte l'ensemble des pages et signaler toute anomalie.
- L'usage d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

SUJET 28 :

Vous êtes en poste dans une unité départementale de l'architecture et du patrimoine et vous visitez une zone archéologique sensible située dans les abords et à moins de 500 mètres de monuments historiques classés au titre du code du patrimoine. Vous découvrez que des travaux d'enfouissement de réseaux sont en cours sur ce terrain. Que faites-vous ?

Ministère de la culture

Concours externe et interne de technicien des services culturels et des bâtiments de France, spécialité bâtiments de France, session 2022

Épreuve orale d'admission externe

L'épreuve orale d'admission est composée de deux parties :

Partie 1 : le candidat répond oralement devant le jury à une mise en situation professionnelle écrite, accompagnée d'un document le cas échéant

Durée : 10 minutes de préparation, 10 minutes de présentation

Partie 2 : échange avec le jury visant à apprécier la motivation, les connaissances et les compétences du candidat ainsi que sa capacité à occuper un poste de la spécialité dans laquelle il s'est inscrit.

Au cours de cet échange, le candidat peut être interrogé sur les missions du ministère de la culture et sur les grands principes d'organisation et de fonctionnement de la fonction publique de l'Etat.

Durée : 15 minutes.

Durée totale de l'épreuve orale : 25 minutes, coefficient 5.

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- Vérifier que le sujet comporte l'ensemble des pages et signaler toute anomalie.
- L'usage d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

SUJET 29 :

Vous êtes en poste dans une unité départementale de l'architecture et du patrimoine. Votre chef de service vous signale la demande d'un pétitionnaire qui souhaite abattre un arbre remarquable au cœur d'un plan de sauvegarde et de mise en valeur. Comment traitez-vous ce dossier ?

Ministère de la culture

Concours externe et interne de technicien des services culturels et des bâtiments de France, spécialité bâtiments de France, session 2022

Épreuve orale d'admission externe

L'épreuve orale d'admission est composée de deux parties :

Partie 1 : le candidat répond oralement devant le jury à une mise en situation professionnelle écrite, accompagnée d'un document le cas échéant

Durée : 10 minutes de préparation, 10 minutes de présentation

Partie 2 : échange avec le jury visant à apprécier la motivation, les connaissances et les compétences du candidat ainsi que sa capacité à occuper un poste de la spécialité dans laquelle il s'est inscrit.

Au cours de cet échange, le candidat peut être interrogé sur les missions du ministère de la culture et sur les grands principes d'organisation et de fonctionnement de la fonction publique de l'Etat.

Durée : 15 minutes.

Durée totale de l'épreuve orale : 25 minutes, coefficient 5.

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- Vérifier que le sujet comporte l'ensemble des pages et signaler toute anomalie.
- L'usage d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

SUJET 30 :

Vous êtes en poste dans une unité départementale de l'architecture et du patrimoine, le maire s'adresse à vous afin de connaître les différentes subventions auxquelles il peut prétendre dans le cadre de son projet de restauration du lavoir de la commune. Quelles sont-elles et qu'elle est la procédure à mettre en place pour les obtenir ?

Ministère de la culture

Concours externe et interne de technicien des services culturels et des bâtiments de France, spécialité bâtiments de France, session 2022

Épreuve orale d'admission externe

L'épreuve orale d'admission est composée de deux parties :

Partie 1 : le candidat répond oralement devant le jury à une mise en situation professionnelle écrite, accompagnée d'un document le cas échéant

Durée : 10 minutes de préparation, 10 minutes de présentation

Partie 2 : échange avec le jury visant à apprécier la motivation, les connaissances et les compétences du candidat ainsi que sa capacité à occuper un poste de la spécialité dans laquelle il s'est inscrit.

Au cours de cet échange, le candidat peut être interrogé sur les missions du ministère de la culture et sur les grands principes d'organisation et de fonctionnement de la fonction publique de l'Etat.

Durée : 15 minutes.

Durée totale de l'épreuve orale : 25 minutes, coefficient 5.

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- Vérifier que le sujet comporte l'ensemble des pages et signaler toute anomalie.
- L'usage d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

SUJET 31 :

Vous êtes en poste dans une direction générale des affaires culturelles au sein de la conservation régionale des monuments historiques. Vous recevez un appel téléphonique du maire d'une ville moyenne vous faisant part de son projet d'installer une structure provisoire de 45 m² et pour une durée de 4 mois, destinée à abriter un théâtre de plein air sur une parcelle classée au titre du code du patrimoine. Comment conseillez-vous le maire pour les demandes d'autorisation concernant les travaux qu'il veut faire exécuter ?

Ministère de la culture

Concours externe et interne de technicien des services culturels et des bâtiments de France, spécialité bâtiments de France, session 2022

Épreuve orale d'admission externe

L'épreuve orale d'admission est composée de deux parties :

Partie 1 : le candidat répond oralement devant le jury à une mise en situation professionnelle écrite, accompagnée d'un document le cas échéant

Durée : 10 minutes de préparation, 10 minutes de présentation

Partie 2 : échange avec le jury visant à apprécier la motivation, les connaissances et les compétences du candidat ainsi que sa capacité à occuper un poste de la spécialité dans laquelle il s'est inscrit.

Au cours de cet échange, le candidat peut être interrogé sur les missions du ministère de la culture et sur les grands principes d'organisation et de fonctionnement de la fonction publique de l'Etat.

Durée : 15 minutes.

Durée totale de l'épreuve orale : 25 minutes, coefficient 5.

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- Vérifier que le sujet comporte l'ensemble des pages et signaler toute anomalie.
- L'usage d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

SUJET 32 :

Vous êtes en poste dans une direction générale des affaires culturelles au sein de la conservation régionale des monuments historiques en charge de la conduite d'une opération de restauration importante d'un édifice appartenant à l'Etat et affecté au Ministère de la Culture, classé en ERP et protégé au titre des monuments historiques, dont les marchés sont notifiés. Vous devez organiser la réunion de lancement de l'opération. Quels acteurs convoquez-vous ?

Ministère de la culture

Concours externe et interne de technicien des services culturels et des bâtiments de France, spécialité bâtiments de France, session 2022

Épreuve orale d'admission externe

L'épreuve orale d'admission est composée de deux parties :

Partie 1 : le candidat répond oralement devant le jury à une mise en situation professionnelle écrite, accompagnée d'un document le cas échéant

Durée : 10 minutes de préparation, 10 minutes de présentation

Partie 2 : échange avec le jury visant à apprécier la motivation, les connaissances et les compétences du candidat ainsi que sa capacité à occuper un poste de la spécialité dans laquelle il s'est inscrit.

Au cours de cet échange, le candidat peut être interrogé sur les missions du ministère de la culture et sur les grands principes d'organisation et de fonctionnement de la fonction publique de l'Etat.

Durée : 15 minutes.

Durée totale de l'épreuve orale : 25 minutes, coefficient 5.

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- Vérifier que le sujet comporte l'ensemble des pages et signaler toute anomalie.
- L'usage d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

SUJET 33 :

Vous êtes en poste dans une unité départementale de l'architecture et du patrimoine. Vous devez assurer la mise en accessibilité du déambulatoire de la cathédrale propriété de l'État, actuellement surélevé de trois marches. Quelles solutions techniques s'offrent à vous pour proposer un projet architecturalement acceptable ?

Ministère de la culture

Concours externe et interne de technicien des services culturels et des bâtiments de France, spécialité bâtiments de France, session 2022

Épreuve orale d'admission externe

L'épreuve orale d'admission est composée de deux parties :

Partie 1 : le candidat répond oralement devant le jury à une mise en situation professionnelle écrite, accompagnée d'un document le cas échéant

Durée : 10 minutes de préparation, 10 minutes de présentation

Partie 2 : échange avec le jury visant à apprécier la motivation, les connaissances et les compétences du candidat ainsi que sa capacité à occuper un poste de la spécialité dans laquelle il s'est inscrit.

Au cours de cet échange, le candidat peut être interrogé sur les missions du ministère de la culture et sur les grands principes d'organisation et de fonctionnement de la fonction publique de l'Etat.

Durée : 15 minutes.

Durée totale de l'épreuve orale : 25 minutes, coefficient 5.

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- Vérifier que le sujet comporte l'ensemble des pages et signaler toute anomalie.
- L'usage d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

SUJET 34 :

Vous êtes en poste dans une unité départementale de l'architecture et du patrimoine. Lors de la visite d'un monument historique, vous constatez une entrée d'eau dans les combles, altérant la charpente. Quelles peuvent être les pathologies conséquentes, et quelles mesures sont à prendre ?

Ministère de la culture

Concours externe et interne de technicien des services culturels et des bâtiments de France, spécialité bâtiments de France, session 2022

Épreuve orale d'admission externe

L'épreuve orale d'admission est composée de deux parties :

Partie 1 : le candidat répond oralement devant le jury à une mise en situation professionnelle écrite, accompagnée d'un document le cas échéant

Durée : 10 minutes de préparation, 10 minutes de présentation

Partie 2 : échange avec le jury visant à apprécier la motivation, les connaissances et les compétences du candidat ainsi que sa capacité à occuper un poste de la spécialité dans laquelle il s'est inscrit.

Au cours de cet échange, le candidat peut être interrogé sur les missions du ministère de la culture et sur les grands principes d'organisation et de fonctionnement de la fonction publique de l'Etat.

Durée : 15 minutes.

Durée totale de l'épreuve orale : 25 minutes, coefficient 5.

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- Vérifier que le sujet comporte l'ensemble des pages et signaler toute anomalie.
- L'usage d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

SUJET 35 :

Vous êtes en poste dans une unité départementale de l'architecture et du patrimoine. Un maire vous interroge sur la possibilité de mettre en œuvre une isolation thermique par l'extérieur (ITE) sur une maison à pans de bois aux abords de l'église monument historique classé. Quelle réponse pouvez-vous lui apporter ?